



## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

### Les lauréats 2024 de « La lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous »

Au terme de 2 heures de délibérations autour de 22 dossiers déposés (un record !), les membres du jury du concours « La lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous » ont désigné les lauréates et lauréats 2024. Isabelle Fardoux-Jouve, Conseillère départementale déléguée à l'Égalité femme-homme et à la Lutte contre les discriminations, a dévoilé leurs noms ce jeudi 21 novembre, à l'hôtel Mouret à Nîmes.

Publié le 22/11/2024 -- Temps de lecture: 10 minutes



Le concours, ouvert à l'ensemble des associations porteuses d'un projet se déroulant sur le territoire gardois, a pour objectif d'apporter un soutien et un parrainage à une action innovante favorisant la lutte contre les violences faites aux femmes.

### Découvrez les 3 projets lauréats :

- 1er prix doté de 5 000 euros : « Habiles solidarités » du Puppet sporting club au Vigan, qui va créer un spectacle-atelier pour les collègues et les lycées, sur le thème du harcèlement sexiste et sexuel, par le biais d'une marionnette ;
- 2eme prix doté de 3 000 euros : « La mallette de la verbalisation des violences faites aux femmes » de La Clède à Alès, qui va permettre de recueillir la parole de femmes issues de 21 nationalités et habitantes des quartiers prioritaires pour les aider à verbaliser les violences et ainsi, à faire résonner leur message ;
- 3eme prix doté de 2 000 euros : « Mutilations génitales féminines » de la Maison des femmes du Gard, au CHU de Nîmes, qui va permettre de faire appel à l'expertise du centre Frantz Fanon pour l'aider à la mise en place d'un parcours de soin adapté, ainsi qu'à la formation des équipes soignantes.

Malgré quelques frustrations liées à de très beaux projets impossibles à retenir pour les prix, les membres du jury sont ravies de vous présenter les lauréats 2024. **La remise officielle des prix aura lieu le 8 mars 2025, pour la Journée internationale du droit des femmes.**



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*